

DEPARTEMENT  
DE SEINE-ET-MARNE

Arrondissement de FONTAINEBLEAU  
MAIRIE

DORMELLES

PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

\*\*\*\*\*

DATE CONVOCATION ET AFFICHAGE : 02 Décembre 2025

DATE DE PUBLICATION : Jeudi 18 décembre 2025

Le onze décembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures trente à la Mairie-Salle du Conseil, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mr LARGILLIÈRE Francis, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 09 Votants : 11

ETAIENT PRESENTS :

Mmes LOISON-LARGILLIERE Sylvie, BUC Isabel, ASSELIN Valérie,  
Mrs LARGILLIERE Francis, MASNADA Bernard, CROSNIER Philippe, MIGATA Bernard, VERRIELE  
Pascal, ROUQUETTE Jean-Michel,

ETAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

Mr ODE Sylvère pouvoir à Mr LARGILLIERE Francis,

Mme LEMBERTON Nadine pouvoir à Mme LOISON-LARGILLIERE Sylvie,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mmes MEGNIEN Marie-France,

ETAIENT ABSENTS :

Mmes LAQLACH Widiane, URION-NOËL Hélène, Mr AURICH-DANNA Serge,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme LOISON-LARGILLIERE Sylvie.

\*\*\*\*\*

Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, demande de modifier l'ordre du jour du conseil et d'y ajouter comme suit :

- Convention territoriale globale (CTG),
- Travaux sur le réseau d'assainissement-voirie,
- Revente terrain communal F80,
- Auberge du bocage,

Le Conseil Municipal :

APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 09 octobre 2025.

FIXATION DES CONTRE-VALEURS DES REDEVANCES DE PERFORMANCE

« ASSAINISSEMENT » POUR L'ANNEE 2026 :

Le Conseil Municipal décide de reporter cette délibération au prochain conseil par manque d'éléments.

PROJET RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2026 :

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM

Considérant que la commune de DORMELLES est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public « remplacement des armoires d'éclairage public » : « Rue de la Fontaine Cardée (CAR), Champmerle (CHA), Challeau (CHL), Bois Huard (HUA), carrefour Rue des Moulins-Challeau (MOU), Le Pimard (PIM), Rue des Sablons (SAB), Rue des VignesBasses (VIG) »,

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 38 528 € HT et 46 233.60 € TTC

## **Après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant « Remplacement d'armoires » sur le réseau d'éclairage public des rues : Rue de la Fontaine Cardée, Hameau de Champmerle, Hameau de Challeau, Hameau du Bois Huard, Hameau du Pimard, Carrefour Rue des Moulins-Challeau, Rue des Sablons et Rue des Vignes Basses.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

## **CONVENTION TERRITOIRE GLOBALE (CTG) :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la sécurité sociale,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la convention territoriale globale (CTG) joint en annexe,

Considérant ce qui suit :

La Convention territoriale Globale (CTG) est un accord-cadre conclu entre les acteurs locaux et la CAF visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants. Les principaux apports de la CTG reposent sur l'accompagnement technique et financier de la CAF et la mise en place d'action personnalisée à son territoire.

La CTG intéresse une série de politiques publiques locales dont :

- L'accès aux droits et l'inclusion numérique ;
- La Petite enfance ;
- La Parentalité ;
- L'enfance et la jeunesse ;
- L'animation de la vie sociale ;
- Le logement et l'habitat adapté aux enjeux du territoire ;
- Une diversité des besoins sociaux des habitants.

Dédiée aux habitants du territoire, la démarche d'un diagnostic partagé a permis une meilleure prise en compte des besoins sociaux grandissants sur le territoire et pour lesquels des actions pourront être engagées en « Thématiques ».

Par la présente délibération, la commune de Dormelles intègre une CTG comportant le Communauté de Communes et la CAF pour une durée de 5 ans (2026-2030).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** la Convention Territoriale Globale et autorise le Maire à signer tous document s'y réfèrent.

## **TRAVAUX RESEAU ASSAINISSEMENT-VOIRIE :**

### Assainissement :

Monsieur le Maire présente un devis concernant le remplacement et la remise à niveau de deux tampons fonte au « 37 Route de Challeau-hameau de Challeau ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DECIDE** d'effectuer les travaux,

**RETIENT** le devis de la société SAUR pour un montant de 3 633.11€ H.T. soit 4 359.73€ TTC,

**S'ENGAGE** à prévoir cette somme sur le budget assainissement 2026,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

### Assainissement-Voirie :

Monsieur le Maire présente un devis concernant la remise en conformité d'un avaloir « Rue des Ponts-hameau de Challeau ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DECIDE** d'effectuer les travaux,

**RETIENT** le devis de la société SAUR pour un montant de 2 711.41€ H.T. soit 3 253.69€ TTC,

**S'ENGAGE** à prévoir cette somme sur le budget assainissement 2026,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

#### **REVENTE TERRAIN COMMUNAL F80 :**

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le courrier de Mrs Charles TEMPLON et Adrien LÉONGUE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DECIDE** de revendre la parcelle F80, d'une surface totale de 85a55ca, sise lieu-dit « Des Ponts » pour un montant de 3 500€ à Mrs C.TEMPLON et A.LÉONGUE, qui s'engage à respecter le cahier des charges de la SAFER et de laisser le terrain dans son état naturel

**AUTORISE** le Maire, à signer l'acte de vente et plus généralement tout document ou pièce utile à la revente desdites parcelles,

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes

#### **AUBERGE DU BOCAGE :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Monsieur Guillaume LUCAS, propriétaire de l'auberge du bocage, concernant un problème électrique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DECIDE** le remboursement d'une facture relative à un remplacement d'un élément du tableau électrique pour un montant de 267.94 € TTC.

#### **INTERVENTION DES CONSEILLERS :**

Monsieur Bernard MASNADA demande l'achat de divers panneaux et cônes signalétiques.

Réponse de Monsieur le Maire : pour effectuer un devis auprès d'une société, il faut la quantité exacte des besoins.

#### **INFORMATION DU MAIRE :**

**LA RENAISSANCE VOULXOISE** : Courrier remerciant le conseil municipal pour le versement de la subvention 2025,

**AUBERGE DU BOCAGE** : Pas d'acquéreur pour la reprise du fonds de commerce de l'auberge,

**VOIRIE** : Installation de miroir sur la voie publique « Rue des Moulins » sans autorisation de la commune,

**IMPLANTATION DU RELAIS RADIOTÉLÉPHONIQUE AUX ATELIERS MUNICIPAUX** : Etude prévue pour la nouvelle implantation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 21.

La Secrétaire,

Le Maire,

